

C'est avec surprise que j'ai vu, dans les points saillants de ce budget, le nombre de choses qui sont censées présenter des avantages, en comparaison de ce qu'a proposé M. Coyne, le gouverneur de la Banque du Canada, dans ses déclarations. J'admets qu'il a dépassé les cadres de son mandat dans certaines de ses déclarations, et que quelques-unes d'entre elles n'ont pas eu l'heur de plaire au ministre des Finances (M. Fleming). Toutefois, on admet généralement qu'une bonne partie des épargnes canadiennes sont déposées dans des banques ou d'autres institutions d'épargne, alors qu'elles devraient être replacées dans les programmes nationaux de mise en valeur des ressources canadiennes. Les opinions diffèrent peu sur la façon d'atteindre ce but. Les méthodes appliquées à l'heure actuelle ressemblent à celles que le gouverneur a proposées à quelques reprises.

J'aurais une question à poser, même si je ne m'attends pas à obtenir une réponse immédiate. Aucun conservateur d'arrière-ban n'a participé au débat sur ce budget; j'en conclus que ces députés ont reçu l'ordre de rester tranquilles et de ne pas essayer de vanter ce budget, car c'est un article impossible à vendre à moins que le vendeur ne possède les connaissances approfondies du ministre des Finances et de son habile secrétaire parlementaire. A moins d'avoir ces talents et ces connaissances, il ne serait pas sage probablement, de la part des députés d'arrière-ban, d'essayer de démontrer la valeur de ce budget à leurs propres commettants, parce qu'ils sont exposés à commettre des bévues.

Quand viendra le temps de choisir un nouveau gouverneur de la Banque du Canada, j'espère qu'on tiendra compte de l'évolution qu'ont connue les autres banques canadiennes, surtout en matière de crédit à la consommation. Le gouverneur actuel de la Banque du Canada a joué un rôle important à cet égard. Il a dit, comme un bon nombre de députés conservateurs d'arrière-ban et d'autres tenants de ce parti, que nous ne devrions pas dépenser plus d'argent que nous n'en avons, et que ce n'est pas une bonne chose de vivre au-delà de nos moyens. Je crois que la plupart des spécialistes conservateurs en matière de finance et des tenants du parti conservateur partagent ces vues.

M. Coyne a dit qu'il faut maintenir le taux actuel des intérêts de 6 p. 100. C'est une cause de mécontentement parmi les directeurs d'autres institutions de prêt. Le chef du parti PSD, l'honorable député d'Assiniboia (M. Argue), a préconisé à maintes reprises à la Chambre que la limite du taux d'intérêt sur les prêts consentis en vertu d'une loi fédérale soit fixée à 6 p. 100. Il a présenté des mesures en ce sens, qu'on a ensevelies sous

un flot d'éloquence sans qu'elles soient mises aux voix.

On a songé au dirigeant d'une des autres banques canadiennes comme successeur éventuel du gouverneur de la Banque du Canada. Je tiens à signaler que la banque qu'il dirige a mis sur pied une compagnie de petits prêts qui fait concurrence aux sociétés de finance. Je crois savoir que le taux d'intérêt exigé par cette compagnie de finance, sans être aussi élevé que le taux d'intérêt exigé par les sociétés de finance, qui peut aller jusqu'à 28 p. 100, atteint quand même parfois 11 p. 100, y compris les charges normales permises par la loi. Je voudrais savoir si celui qui dirige une telle activité est bien le genre de personne auquel le gouvernement songe comme successeur du gouverneur de la Banque du Canada. Si c'est le cas, je conclus que nous avons là une bonne preuve que le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada diffèrent véritablement d'opinion.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il une question? Recommanderait-il par hasard qu'on nomme à ce poste le président d'une coopérative de crédit? Le taux d'intérêt de ces sociétés, à 12 p. 100, est encore supérieur.

M. Peters: Cette question pourrait donner lieu à une longue discussion détaillée dans laquelle je n'ai pas l'intention de m'embarquer à l'heure actuelle. Je tiens tout simplement à dire que j'ai été membre de diverses coopératives de crédit et j'ai toujours cru que les prêts consentis par ces institutions portent un intérêt d'un pour cent par mois sur le solde non payé, ce qui représente un peu plus de 6 p. 100. Les députés diront peut-être que c'est un peu moins de 12 p. 100, mais je ne suis pas prêt à discuter cette question maintenant. Si je fais erreur et si le taux d'intérêt s'élève à 12 p. 100, alors je prétends que la société de petits prêts de la banque de la Nouvelle-Écosse exige un taux deux fois plus élevé, qui va peut-être jusqu'à 22 p. 100.

L'hon. M. Fleming: Fariboles! Pourquoi n'allez-vous pas aux faits au lieu de parler à tort et à travers comme vous le faites?

M. Peters: Je viens de signaler que je n'entends pas me lancer dans un débat là-dessus. Ainsi que je l'ai fait remarquer, la Banque de la Nouvelle-Écosse, que le ministre semble on ne saurait plus disposé à défendre, impose sur les prêts qu'elle consent un taux d'intérêt aussi élevé que 11 p. 100. Si le calcul qu'a fait le député de Halifax (M. McCleave) est exact, le taux d'intérêt qu'elle exige est peut-être deux fois plus élevé que je ne le pensais.

M. McCleave: Fadaises!